



- EI MAA TAPU FENUA ITI
- EI FAITO ITE MAITAI NO TE TAATO
- EI MAA OHIPA PAPU

- UNE TERRE
- UNE EDUCATION
- UN EMPLOI

Le Secrétaire Général,

Papeete, le 11 février 2021

A

Monsieur Yannick TERIEROOITERAI
Président de la SAS Vini Distribution
B.P. 440 – 98713 Papeete – Fax : (689) 40 48 23 00

VINI DISTRIBUTION S.A.S
DIRECTION GÉNÉRALE
COURRIER ARRIVÉ
LE.....N°.....

OBJET : Dépôt de préavis de grève.



Monsieur le Président,

Nous sommes au regret de déposer ce jour un préavis de grève au sein de votre filiale Vini Distribution (VD), à savoir :

- Boutique Vini Arue (centre commercial Carrefour) ;
- Boutique Vini Punaauia (centre commercial Carrefour) ;
- Boutique Vini Papeete Fare Tony (centre commercial Fare Tony) ;
- Boutique Vini Mahina (centre commercial Champion) ;
- Boutique Vini Taravao (centre commercial Carrefour) ;
- Boutique Vini Papeete Ainapare (Immeuble Ainapare pont de l'Est) ;
- Boutique Vini Faaa (centre commercial Carrefour Piazza) ;
- Boutique Tahiti Phone Papeete (centre commercial Fare Tony) ;
- Boutique Tahiti Phone Punaauia (centre commercial Carrefour) ;
- Boutique Tahiti Phone Moorea ;
- Boutique Tahiti Phone Raiatea ;
- Boutique Tahiti Phone Bora-Bora ;
- Boutique Tahiti Phone Pirae (Hyper U) ;
- Service logistique (complexe Hotuarea Faaa Pamatai) ;
- Direction (immeuble Terema – Poste de Pirae) ;
- Siège social Vini Distribution rond-point de la base marine – Fare Ute.

Pour les motifs suivants :

1. Annulation de l'augmentation de + 100 000 Fcfp/mois (rétroactif sur 2020 et 2019) des Directeurs de Fare Rata ! Fare Rata étant déficitaire, il a été demandé aux filiales du Groupe OPT de faire des sacrifices pour la renflouer.
2. Lutte contre les risques psychosociaux (RPS) et souffrance au travail :
 - Audit des RPS par un organismes extérieur indépendant ;
 - Création d'un comité de prévention et de pilotage des RPS ;
3. Donner aux ressources humaines les moyens nécessaires pour être à la hauteur des enjeux de la société.

4. Prise en charge des congés forcés liés à la pandémie.
5. Application de la convention OPT à Vini Distribution.
6. Régularisation des CDD.
7. Mise à jour des fiches emplois et réaliser la pesée des postes.
8. Transparence sur les recrutements.
9. Formalisation du Télétravail et extension en dehors des cas de force majeur.
10. Laisser Vini Distribution acheter ses propres terminaux – téléphones.
11. Baisser les charges de la boutique AINAPARE.
12. Révision des horaires des boutiques en fonction des clients (activité).
13. Augmentation de la charge de travail liée à la mise en place du SI NOA.
14. Rénovation des boutiques et des espaces de vie du personnel.



Dans le cas où aucun accord ne pourrait être trouvé pendant la période de préavis, la grève sera effective à Vini Distribution (VD), le **Mercredi 17 février 2021 à 00 heures et ce pour une durée illimitée.**

Conformément aux dispositions des articles Lp.2611-1 et suivants du code du travail, nous restons dans l'attente du jour, de l'heure et du lieu que vous aurez fixé pour la négociation réglementaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses considérations.



copie : direction de l'inspection du travail.
(Fax :40 50 80 05)

